

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 décembre 2017
Séance du 27 novembre 2017

14 Acomptes sur subvention des associations sous convention 2018

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM ASSAMTI, N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, Mmes FAZAL, MEHADJI, LEHNER, MM BOUKHACHBA, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

Mme FOURRIER-CESBRON

Mme DUHIN

Pouvoir à :

Mme CAPON

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. CABARET

M. LELONG

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme LEHNER

M. MONTES

Pouvoir à :

Mme GUENDOUZE

Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

M. FACCHINI

Pouvoir à :

M. SERTAIN

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Par délibération le conseil municipal a autorisé la signature de conventions d'objectifs, avec différentes associations.

Lesdites conventions prévoient, le versement d'un acompte sur subvention, en début d'année, comme suit :

ASSOCIATIONS	Subvention 2017	1ère échéance	Taux	Montant 1er acompte
AFC CREIL	51 744,00 €	janv-18	30%	15 523,20 €
AS.TIR	12 420,00 €	janv-18	30%	3 726,00 €
AVENIR DE CREIL	14 400,00 €	janv-18	30%	4 320,00 €
CLUB AMICAL DE TENNIS	17 690,00 €	janv-18	30%	5 307,00 €
CENTRE GEORGES BRASSENS	151 410,00 €	avr-18	50%	75 705,00 €
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	375 340,00 €	janv-18	25%	93 835,00 €
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	75 000,00 €	janv-18	40%	30 000,00 €

Il vous est demandé d'autoriser le versement de ces acomptes, conformément aux conventions d'objectifs.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu le budget primitif 2017, notamment l'annexe B1.7,
Vu les délibérations 22 et 26 du conseil municipal en date du 26 juin 2017,
Vu les conventions d'objectifs,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 27 novembre 2017,
Considérant le besoin de trésorerie des associations,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Monsieur Cédric LEMAIRE ne prend pas part au vote.

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de verser conformément aux conventions d'objectifs, les acomptes sur subvention 2018 suivants :

ASSOCIATIONS	Montant de l'acompte	Comptes
AFC CREIL	15 523,20 €	6574/40/DB
AS.TIR	3 726,00 €	6574/40/DB
AVENIR DE CREIL	4 320,00 €	6574/40/DB
CLUB AMICAL DE TENNIS	5 307,00 €	6574/40/DB
CENTRE GEORGES BRASSENS	75 705,00 €	6574/524/CB
LA FAIENCERIE THEATRE DE CREIL	93 835,00 €	6574/313/CA
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES	30 000,00 €	6574/520/AA

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 05/12/2017

et publication ou notification le 05/12/2017

affiché le 05/12/2017

CREIL, le 05/12/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT

2/2